



Bourg en Bresse, le 15 février 2019

Madame l'Inspectrice d'Académie
DSDEN de l'Ain
10 rue de Paix
01000 Bourg en Bresse

Objet : Phase 2 des évaluations nationales CP

Le ministère de l'Education Nationale, concernant la deuxième salve d'évaluations, n'a pas montré la volonté de tenir compte des remontées et des analyses du terrain et des représentants des personnels.

Suite à la passation de la première salve d'évaluations, les enseignants font le constat de nombreux dysfonctionnements qu'il s'agisse des finalités, du contenu, de la passation, de la saisie, de la remontée des résultats, comme de la communication aux familles et des remédiations proposées sur Eduscol. Très majoritairement, ils remettent en cause leur pertinence et leur utilité.

Enquêtes et témoignages montrent que ces évaluations sont inadaptées aux jeunes élèves de CP et sont facteur de stress. Les consignes officielles de passation, source de confusion et de difficultés, ont dû être adaptées le plus souvent par les personnels. De fait, les résultats ne peuvent être considérés comme fiables et ne sont donc d'aucune aide aux enseignants sur les acquis des élèves. La saisie extrêmement chronophage ainsi que la dépossession de l'analyse des résultats n'ont fait qu'accentuer le malaise ressenti par les enseignants, réduits à de simples exécutants de tâches subalternes.

De surcroît, l'annonce des premiers résultats par voie de presse, alors que la phase de saisie n'était pas clôturée, a montré que ces évaluations ne servent pas l'intérêt des élèves et des enseignants, mais sont au service d'une justification de la politique mise en œuvre.

La phase deux des évaluations de CP, dans la continuité de la phase initiale, s'avère tout aussi inadaptée et présentera les mêmes travers. En excluant les enseignants des processus de conception, d'analyse et d'exploitation de ces évaluations, mais aussi en excluant toute remédiation issue des RASED, aucune réponse pertinente n'est apportée aux besoins identifiés.

Si l'objectif est d'évaluer le système éducatif, nous disposons déjà de beaucoup d'évaluations nationales et internationales et des évaluations sur échantillon sont suffisantes, nul besoin donc de les généraliser. A moins qu'il ne s'agisse d'utiliser ces évaluations pour imposer des pratiques, réduire la liberté pédagogique, pourtant nécessaire à l'efficacité d'enseignements adaptés aux besoins des élèves, voire pour évaluer le travail des enseignants au travers des résultats des élèves. Le ministère assure qu'il n'en est rien, il est permis d'en douter. Les premières pressions exercées par les corps d'inspection pour imposer telle méthode de lecture, l'usage d'un manuel, ou promouvoir des partis pris faisant fi de l'ensemble des résultats de la recherche n'ont qu'un but : imposer une idéologie pédagogique et mettre au pas les enseignants.

Pour les organisations signataires, c'est inacceptable et c'est pourquoi nos organisations syndicales ont demandé à Monsieur le Ministre l'abandon de ce protocole d'évaluation.

Lors de la CAPD du 17 janvier, l'ensemble des syndicats de l'Ain élus ont demandé le respect du libre choix des collègues de faire passer ou non les évaluations nationales mi année, avec une adaptation possible (temps, consignes, sélection des items...) et la non-remontée des

résultats en demandant l'abandon de ce protocole d'évaluation.

À la suite du courrier que vous avez adressé aux écoles le 14 février, nous sommes sollicités par de nombreuses écoles. Nous n'imaginons pas une seconde que nos collègues, dont vous louez sans cesse et avec raison la professionnalité et qui suivent une position intersyndicale, puissent être inquiétés d'une quelconque manière.

Nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en l'expression de nos respectueuses salutations.

*Julien Gayet, pour le Snuipp-FSU 01
Nicolas Dussuyer, pour le Snudi FO 01
Karen Ansberque, pour le Se-Unsa 01*